

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS****Mardi 28 septembre 2021**

La Séance est ouverte à 15 h 05, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais demander à Madame MAKHLOUFI de procéder à l'appel.

(Madame MAKHLOUFI procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements.)

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DÉLIBÉRER.

Approbation du compte-rendu in extenso de la séance du 6 juillet 2021

Madame BAREILLE.- Y a-t-il des observations ?

Monsieur BOSQ.- Bonjour à toutes et à tous. Madame le Maire je voulais intervenir sur la fameuse histoire des terrains de boules et des associations pour lesquelles vous ne renouvelez pas la convention.

Au dernier conseil, vous avez déclaré que vous n'étiez pas au courant, qu'il n'y avait rien de fait. Apparemment, tout s'est fait, peut-être à votre insu. Je voulais parler en particulier d'une association qui me tient particulièrement à cœur et apparemment à vous aussi, puisque j'ai vu, lors de votre passage pour les 100 ans du CIQ, votre amour pour Château-Gombert. Et c'est bien, je vois que de plus en plus d'élus aiment Château-Gombert, c'est parfait. Vous avez vanté l'authenticité, les commerces, le musée et les associations. C'est parfait.

Les associations, je peux vous en parler puisque j'ai été dans l'associatif pendant 40 ans. Cela signifie que nous sommes bénévoles du lundi au dimanche, au détriment de nos vies de famille. Et quand on dit « bénévole », c'est qu'il n'y a pas d'indemnité. Cela se respectait énormément.

Là, vous prenez une décision concernant Les Boulomanes Gombertois, une des plus anciennes associations de Château-Gombert, plus de 110 ans. Vous ne la respectez pas. Vous recevez son Président entre deux portes, durant l'été, pour lui annoncer que leur convention ne serait pas renouvelée. Autant vous dire qu'un club de boules sans terrain, c'est un club mort. Cela veut dire que vous tuez la plus ancienne association de Château-Gombert, Madame le Maire : 110 ans.

Je peux vous en parler des associations parce qu'il ne se passait pas un jour de la semaine où l'on se rencontrait. Chaque association de Château-Gombert a eu des hommes célèbres, comme le Vélo Club, comme le Club de Foot, avec Gérard GILI, Albert BATTEUX et d'autres. Je ne me rappelle plus le nom du coureur cycliste qui faisait le devant de Jacques Anquetil, un grand monsieur de 1,90 mètre qui, malheureusement, nous a quittés.

Le 4 septembre, cette association organisait un apéritif où toutes les associations, tous les habitants et tous les partis politiques étaient invités. Seule manquait à l'appel votre majorité qui gère la Mairie des 13-14. Chacun a pu s'exprimer, et nous l'avons fait bien volontiers. On a senti que, vraiment, tout le monde était solidaire. Il y a même un sénateur qui vous a contactée. Je suis un peu surpris quand même, et je le dis parce que j'ai cette honnêteté intellectuelle, si nous sommes là aujourd'hui, c'est un peu grâce à ce sénateur. Sinon, on n'en parlerait même pas. Il vous a contactée ; apparemment, il n'y a pas eu de suite. J'ai essayé moi-même de vous appeler, je vous ai laissé un message. Je comprends que vous ne vouliez pas me répondre, pour des raisons qui vous sont personnelles, mais le constat est là.

Ce que je vous demande, au nom des associations de Château-Gombert, c'est que vous reveniez sur cette décision complètement injuste, et que vous respectiez les gens. On ne peut pas comme cela, d'un coup de trait, pour mettre des amis - c'est cela en fait - qui ont créé une association pour la circonstance et vous tuez cette association qui a 110 ans.

Je vous le dis : on ne vous laissera pas faire, on verra tout ce qui est dans nos moyens pour éviter cette injustice, mais l'important est de revenir en arrière et de faire en sorte que cette association continue à perdurer.

Si vous avez des problèmes avec le président ou d'autres personnes, il vous appartient de les recevoir, d'essayer de créer un programme. Mais, en faisant cela, l'association va être terminée. Une association de 110 ans, cela se respecte. J'en ai terminé. Merci, Madame le Maire.

Monsieur RAVIER.- Merci, Madame le Maire. Pour compléter les propos de Monsieur BOSQ et faire un retour rapide sur le dernier conseil d'arrondissements, j'avais donc interpellé votre premier adjoint qui semble être le maire consort - vous orthographierez « consort » comme vous voulez -, c'est lui que l'on sort dès qu'il y a une décision à prendre puisque manifestement, il n'y a pas de capitaine à bord de ce navire qui n'a pas de cap, si ce n'est celui de réaliser des coups de force, à l'exemple des deux associations qui gèrent des terrains de boules, celui de La Batarelle, qui n'a pas été évoqué mais qui subit le même sort, et celui de Château-Gombert. Je vous avais interpellé, Monsieur le Premier adjoint, en vous interrogeant sur le courrier qui avait échoué, qui avait été adressé en réalité au terrain de boules de La Batarelle, et un relevé de compte bancaire sur lequel apparaissait le nom d'une nouvelle association qui, manifestement, avait donc déjà ouvert un compte pour gérer l'aspect financier de l'activité bouliste. Cela aurait pu être une autre association, avec une autre activité sur ce terrain de boules. Cela n'aurait pas été extravagant. Mais, il s'agissait donc d'une nouvelle association ayant la même activité, venant d'ouvrir un compte bancaire à l'insu de tous. Peut-être même de Madame le Maire, ce qui serait sans doute encore plus grave car si elle n'est pas au courant de ce qui se passe sur son propre secteur, c'est à désespérer.

Je vous avais donc interrogé sur ce courrier, sur cette nouvelle association, mais vous avez été très évasif. C'est ce qui s'appelle le « courage fuyons », alors que nous savions que vous aviez déjà projeté de remplacer cette association à La Batarelle et à Château-Gombert sous plusieurs prétextes fallacieux. A savoir, par exemple, qu'il y avait moins d'adhérents que l'année précédente. En pleine année Covid, comment pouvait-on se mobiliser pour aller renouveler son adhésion ? Je pense que, là et ailleurs, on avait d'autres préoccupations. Vous avez

évoqué le manque d'activité. En plein Covid, il faut vraiment avoir les reins solides pour sortir des balivernes pareilles. Et enfin, vous avez évoqué des plaintes des membres de ces associations qui ne seraient pas contents de la direction. Mais, c'est dans toutes les associations. Si l'on virait l'équipe dirigeante des associations où il y a des divisions, des affrontements, des mécontentements, on en serait à dissoudre la majorité de cette Mairie de secteur où l'on sait très bien que c'est à couteaux tirés.

La réalité est que l'association de Château-Gombert, La Batarelle, dans les clubs d'échecs, on n'est pas là pour s'aimer tous, et il peut y avoir des gens qui ne sont pas contents d'untel ou d'untel parce que leur tête ne leur revient pas, parce qu'il n'y a pas assez de ceci ou de cela, parce qu'ils n'ont pas accès à un terrain... Il y a toujours des mécontents. Ce n'est pas un argument. La réalité est qu'à Château-Gombert, comme à La Batarelle, ces deux associations de boules ont fait, en 2020 et 2021, ce qu'elles ont toujours fait, et dans des conditions extrêmement compliquées en raison du Covid. Elles ont même fait davantage, en réalité.

Donc, votre décision de les virer est un coup de force. Cela ne repose sur rien de concret. Preuve en est que vous avez déjà décidé, dans le dos de cette association, dans le dos de ses adhérents, de mettre à la tête de ce terrain de boules de Château-Gombert une association basée à Plan-de-Cuques. C'est une énième provocation. Lorsqu'un adhérent de l'association des boulistes de Château-Gombert s'est exprimé, à l'occasion de l'Assemblée générale du CIQ, samedi, à Château-Gombert, je regrette, Madame le Maire, mais on ne fait pas taire, comme vous avez eu le toupet de le faire, un administré et là, en l'occurrence, un adhérent de l'association, comme vous l'avez fait. On ne ferme pas la bouche d'un administré comme on ferme un compte bancaire. Vous n'êtes plus à la banque. Vous êtes le Maire de secteur. Vous pouvez faire preuve d'agitation, cela ne change rien à l'affaire. Vous n'êtes pas à la hauteur manifestement de votre fonction, il faut savoir écouter. Or vous n'écoutez personne, vous agissez manifestement sur ordre de votre premier adjoint qui, lui-même, doit prendre ses consignes du côté du Conseil départemental. Vous n'avez même pas choisi votre directeur de cabinet.

La vérité est celle-là : nous avons affaire à une Mairie qui n'est pas libre, qui agit sur ordre, qui pratique le coup de force, sans prendre en considération la réalité du terrain, la réalité des activités, la réalité de l'implication des bénévoles – vous l'avez dit, Monsieur BOSQ - qui font vivre ces villages que vous êtes en train peut-être, enfin, de découvrir.

Notre groupe se joint au vœu qui a été formulé par les associations et par toutes les personnes de bonne volonté, qui est de revoir votre copie. Elle est exécration, c'est 0/20, parce qu'elle ne repose sur rien de concret, rien de factuel, sinon peut-être pour replacer des gens qui ne sont plus à la tête d'associations de boulistes d'autres quartiers. On n'est pas là pour faire plaisir aux copains. On est là pour être dans l'efficacité. Et que ce soit l'association des boulistes de La Batarelle ou celle de Château-Gombert, que cela vous plaise ou pas, on est dans l'efficacité. Ou alors à qui le tour ? Faites preuve un peu d'honnêteté et de sincérité : à qui le tour ? Revoyez votre copie, il en va de l'intérêt général.

(Applaudissements)

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais dire quelques mots qui vont dans le sens de mes prédécesseurs. Je voulais dire juste une chose : je fais appel à votre bon sens et à la justice que vous pouvez rendre, selon la décision que vous allez entériner. Je ne vais pas revenir sur ce qu'il

en est de l'engagement associatif, ni sur tout ce qui peut en coûter à une association lorsque l'on prend des décisions aussi injustes. Je ne veux pas rentrer dans les détails et me rabaisser à donner des arguments que j'ai, des arguments et des éléments factuels qui font que ce changement de convention sur ces deux associations, La Batarelle et Château-Gombert, sont des décisions orientées, partiales et très injustes.

Sur ce, sachez une chose : comme l'a dit mon collègue Christian BOSQ, sortir une association qui est là depuis temps et temps d'années, qui a la reconnaissance de ses adhérents, de ses habitants, et bien plus encore, dans notre ville et notre secteur, c'est ouvrir la boîte de Pandore. Vous allez créer un précédent significatif. Cela a eu peut-être lieu dans le passé, mais là, le faire de cette manière et aussi ouvertement, c'est ouvrir la boîte de Pandore d'une mauvaise manière. Cela donnera prétexte à chaque élu qui arrivera après nous, qu'il soit du même parti ou d'un autre mouvement, à trancher des têtes pour des raisons qui ne sont pas valables.

Je suis fatigué d'entendre cette hypocrisie sans cesse dire « la République », « la démocratie », tout cela. Arrêtons de la fourvoyer. Je vous demande, Madame le Maire, de revenir sur cette décision. Merci.

Madame BAREILLE.- Très bien. Mon Premier adjoint, délégué aux Sports, va répondre à vos nombreuses questions et remarques. Je suis heureuse de voir, Monsieur BOSQ, que même si vous êtes absent - vous étiez absent au dernier conseil, vous étiez absent au CIQ de Château-Gombert - vous vous tenez informé de ce qui se passe sur notre secteur.

Monsieur BENFERS, je ne sais pas si vous participez aux réunions de groupe, mais il serait de bon ton que vous puissiez échanger avec l'adjoint aux Sports à la Ville, Monsieur JIBRAYEL, qui pourra échanger avec vous sur ces sujets.

Quant à Monsieur le Sénateur, qu'est-ce que je peux vous dire ? Vous vieillissez, c'est assez mauvais. Donc, s'il y a un capitaine qui a quitté son navire, je pense que c'est vous. Et si l'on doit faire le bilan du nombre d'élus qui sont partis dans votre groupe, nous n'en sommes pas encore à votre niveau.

(Applaudissements)

Je vais laisser Monsieur le Premier adjoint répondre à vos questions.

Monsieur SOLER.- Merci, Madame le Maire. Je vais récapituler tout ce qui s'est passé ces derniers temps, surtout concernant les bouledromes. Nous avons eu plusieurs interpellations des riverains et utilisateurs concernant le bouledrome de La Batarelle et de Château-Gombert. Nous ne rentrerons pas dans les griefs, nous ne sommes pas là pour faire de l'ingérence.

Pour La Batarelle, j'ai reçu, à plusieurs reprises, des adhérents et des membres du bureau pour se plaindre du fonctionnement. La Fédération de pétanque nous a, elle aussi, sollicités à plusieurs reprises, car elle souhaitait que la situation s'apaise, les tensions étant devenues nauséabondes.

J'ai reçu par la suite le bureau, j'ai expliqué que la situation n'était pas confortable, et qu'il fallait que cet équipement retrouve toute son utilité qui est de profiter au plus grand nombre.

Pour Château-Gombert, vous n'êtes pas sans savoir que cet équipement est l'un des plus beaux de notre secteur. De plus, c'est un équipement qui porte le nom d'un personnage illustre de notre secteur. Nous nous devons d'en faire une vitrine de notre secteur. Ainsi, nous souhaitons que cette structure devienne un boulodrome-pilote.

Monsieur RAVIER.- C'est le cas, Monsieur. Donnez-moi la réalité du fonctionnement.

Monsieur SOLER.- Nous allons donc lancer un appel à projets avec des objectifs pour accroître son dynamisme et permettre à de nombreux Gombertois d'y venir. Il est actuellement inconcevable qu'un équipement municipal ne puisse pas servir à tous ceux qui le souhaitent.

Tout comme à La Batarelle, nous allons effectuer des travaux de rafraîchissement. Nous espérons que les retours aux appels à projets seront nombreux, et que cet équipement pourra faire rayonner le 13^{ème} et le 14^{ème} arrondissements.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur SOLER. On va avancer. On ne va pas débattre pendant tout le conseil sur ce sujet-là.

(Plusieurs personnes parlent en même temps)

Monsieur SOLER.- Monsieur BOSQ et Monsieur BENFERS, je vous invite vivement à vous rapprocher de votre adjoint aux Sports de la majorité municipale parce que vous ne suivez apparemment pas trop les directives.

Monsieur RAVIER, c'est bien beau de faire du spectacle, mais j'ai toujours en mémoire ce que vous avez fait en campagne 2020. Nous l'avons fait dans la légalité. Moi, je les ai reçus, j'avais expliqué les problèmes. Vous, vous avez effectué des menaces. Nous n'avons pas de leçons à recevoir.

(Applaudissements)

Monsieur RAVIER.- Madame le Maire a évoqué un projet, son projet.

Madame BAREILLE.- Ce n'est pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui, Monsieur RAVIER.

Monsieur SOLER.- Ce n'est pas son projet ni le mien, c'est notre projet.

(Monsieur BOSQ veut prendre la parole)

Monsieur BOSQ.- C'est pour aider votre Premier adjoint.

Madame BAREILLE.- Prenez rendez-vous avec mon Premier adjoint, et vous pourrez en discuter. Ce n'est pas à l'ordre du jour du conseil d'aujourd'hui.

(Monsieur BOSQ continue à parler, inaudible)

Monsieur BOSQ, vous voulez que je vous rappelle comment se passe un conseil ? Maintenant, vous arrêtez !

Monsieur BOSQ.- Vous m'avez cité tout à l'heure, vous avez dit que j'étais absent lors du dernier conseil d'arrondissements. Si j'étais absent, c'est parce que j'étais hospitalisé.

La deuxième remarque, concernant votre Premier adjoint, puisqu'il est autant amoureux des Gombertois, il faut qu'il sache que vous êtes en train de tuer parce que vous avez tué l'association la plus ancienne de Château-Gombert.

Madame BAREILLE.- Maintenant, nous avançons sur le conseil.

Avant de débiter ce conseil, je souhaite revenir sur la destruction du camp de Cazemajou, dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, avec le déplacement de 270 Roms. L'État et certains élus de la Mairie centrale ont un projet d'installer les 270 personnes dans la cité de Font Vert. Je le redis au nom de tous les élus de notre majorité : ce n'est pas concevable. Font Vert est en difficulté, ne rajoutons pas de la misère au quotidien déjà difficile de ses habitants.

Je veux remercier tous les élus pour leurs messages quotidiens pour soutenir nos habitants dans la défense de leur quartier, et plus largement les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille qui ont trop souffert de ces camps de Roms. Au début du mandat, nous avons tout mis en oeuvre pour faire détruire le camp situé à Frais Vallon. Quelques semaines plus tard, celui de La Rose, sous le pont de la RTM. Il nous reste à faire évacuer celui situé rue des Jonquilles. Et j'en profite pour saluer l'investissement de Monsieur PICARELLI sur ce sujet. Nous n'accueillerons pas ce camp de Roms, nous nous battons jusqu'au bout.

Et je regrette, en ma qualité de maire de secteur, que ni la Ville, ni l'Etat n'ait pris le soin de me consulter en amont. D'autant que, vous le savez, ce terrain est un équipement de la Mairie de secteur. Monsieur ROSSI, Vice-président du territoire, a participé à une de ces dernières réunions en préfecture, et je le remercie d'ailleurs car c'est le seul à avoir défendu l'intérêt de notre secteur. J'aurais souhaité que les élus de la Mairie centrale puissent également défendre notre secteur.

Nous allons suivre avec attention ce dossier, et je demande aujourd'hui aux élus du RN et du Printemps Marseillais de soutenir notre démarche. Raison pour laquelle, si vous êtes d'accord, un vœu en ce sens sera présenté au vote à la fin de notre conseil.

(Applaudissements)

Monsieur BOSQ.- Je voudrais intervenir sur ce sujet, sans un esprit polémique parce que c'est un sujet ô combien difficile, où l'on parle quand même d'êtres humains. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités, et vous avez bien raison. Bien entendu, cela regarde en premier l'État. Mais, il n'y a pas que l'État. Il y a toutes les institutions dans lesquelles vous êtes majoritaires, que vous gérez, c'est-à-dire la Métropole. Et si le camp de Cazemajou doit être évacué, c'est parce que l'on doit construire le tramway pour rejoindre le nord. Vous avez parlé de Denis ROSSI, je pense qu'il vous le dira, il a été désigné par la Métropole 48 heures avant, sans connaître le dossier, pour venir vous défendre. Je pense que c'est faire peu d'égard, sur un dossier autant important, de désigner quelqu'un de cette façon. Il le fait bien volontiers parce qu'il a l'habitude de défendre des grands projets, et on connaît sa façon. Mais néanmoins, je ne pense pas qu'il soit au coeur de tous les dossiers.

Concernant celui-ci, la Ville de Marseille a pris ses responsabilités, et Madame GARINO, qui a été plusieurs fois interpellée, a commencé à travailler pour placer certaines familles. On vous le dira peut-être en Mairie centrale.

Pour terminer, je voulais vous dire qu'il faut que tout le monde prenne ses responsabilités. Et vous qui êtes à la Métropole, vous avez de grandes responsabilités. Il ne s'agit pas de s'envoyer cela comme une patate chaude. Quand on est politique et que l'on reçoit les indemnités que vous recevez, il faut prendre ses responsabilités. Ces gens-là, c'est un vrai problème, et il faut le prendre à bras-le-corps. C'est tout, et je pense que ce n'est pas un sujet polémique.

Monsieur RAVIER.- Merci, Madame le Maire. Quand même ! Il y a des limites à l'hypocrisie. Il y a des limites au grand foutage de gueule. Quand vous avez, encore une fois, le toupet de faire croire aux habitants que vous avez été mise devant le fait accompli, que cela vous tombe dessus comme un cheveu sur la soupe, alors que, dans le même temps, vous nous rappelez que l'un de vos élus, Conseiller départemental, a participé à ces réunions en préfecture qui évoquaient donc le transfert de ces individus de Cazemajou jusqu'à Font Vert - et il y a participé au mois de juillet -, soit vous n'avez aucune communication avec Monsieur ROSSI, puisqu'il s'agit de lui, soit il vous fait des cachotteries. Dans les deux cas, c'est grave. Ou peut-être que vous étiez déjà en vacances, et que vous n'étiez pas joignable pendant deux mois. Nous dire que vous n'êtes pas au courant, cela relève de l'amateurisme ou de la provocation. Ou alors vous mentez, ce qui semble être la marque de fabrique de cette Mairie, puisque je vous ai fait parvenir la réponse du service de la Ville qui nous a répondu quant à vos accusations que nous aurions fait augmenter les frais de destruction de documents administratifs, et le service compétent a répondu qu'il n'y avait eu aucun frais engagé par la Mairie de secteur. Donc, vous mentez en permanence. À un moment donné, cela se voit et cela finit par se savoir.

Vous envoyez les uns et les autres au feu, sans jamais répondre à quoi que ce soit. Faut-il encore que vous soyez au courant des dossiers. Mais, cela commence à grincer un peu dans les quartiers d'avoir une Mairie aux abonnés absents et un maire qui ne sait pas ce qui se passe sur son territoire.

Vous nous dites que Font Vert ne mérite pas cela. Le quartier ne mérite pas cela. L'arrondissement ne mérite pas cela. Le secteur ne mérite pas cela. La ville ne mérite pas cela. Cela veut dire quoi « Font Vert ne mérite pas cela » ? Cela veut dire qu'il y a un autre quartier qui le mérite, comme Le Canet ? Je vous apprends quand même qu'il y a encore quelques Roms au Canet. Je peux vous apprendre que l'équipement dont vous avez la charge à Saint-Gabriel est toujours squatté par les Roms. Madame D'ANGIO vous avait informée, lors de la passation de responsabilités, qu'il y avait là un problème qui venait de se développer, que le site est dangereux. Qu'avez-vous fait ? Comme à votre habitude, ce que vous savez le mieux faire : rien.

Aujourd'hui, vous prenez fait et cause pour Font Vert, je n'y vois aucun inconvénient. Bien sûr que Font Vert ne mérite pas cela. Mais, vouloir nous faire croire que vous n'étiez pas au courant, ce n'est pas vrai. D'autre part, nous dire que seulement Font Vert ne mérite pas cela, c'est totalement hypocrite parce que c'est l'ensemble du secteur, c'est l'ensemble de la ville qui ne mérite pas cela. Mais, manifestement, vous devez estimer que La Rose, Le Canet, Saint-Gabriel, eux le méritent, ou les autres arrondissements de la ville.

Je ne sais pas pourquoi vous avez manifestement là une appétence pour Font Vert. Peut-être que vous avez peur de les voir eux aussi débarquer dans votre bureau, comme ont fait d'autres cités à qui vous avez tant promis. A Font Vert, ils sont un peu plus virils. Personnellement, je ne les blâmerai pas.

Il faut dire aussi qu'il y a un trafic sur place qui ne va pas tolérer que le commerce soit ainsi perturbé, et qui sera évidemment prêt à utiliser des méthodes les plus coercitives, pour être gentil.

Vous nous dites qu'il faut vous consulter en amont, qu'il faut vous prévenir, faut-il encore que vous répondiez aux administrés. J'ai été contacté, il y a quelques jours, par un ancien Président de CIQ du 14^{ème} arrondissement qui me lançait presque un appel au secours : Monsieur Ravier, il y a des Roms qui sont en train de tenter de se réinstaller à Saint-Barthélémy, j'essaie de joindre la Mairie de secteur, mais personne ne me répond. Y a-t-il un pilote ou seulement un passager dans l'avion ? J'ai appelé notre ami Dany Lamy, qui s'est rendu disponible, qui est allé sur place, j'ai appelé le Major du 14^{ème}, le nécessaire a été fait. Je veux bien que l'on fasse le boulot à votre place, mais... Ou alors prenez la nôtre vraiment, et on prend vraiment la vôtre. Il faut assumer jusqu'au bout de ne rien faire, en tout cas de ne pas répondre aux urgences.

Je ne vais pas aller plus loin. Les campements de Roms, nous les avons combattus, et dans tous les quartiers, à Font Vert aujourd'hui, à Saint-Gabriel, aux Arnavaux, à Saint-Joseph, à Burel. Nous avons empêché leur installation, nous nous sommes déplacés parce que nous étions joignables 24 heures sur 24, mais vous, vous êtes aux abonnés absents et vous en appelez à l'État. Bien sûr, l'État doit prendre ses responsabilités, mais vous êtes des élus de secteur, vous devriez être des élus de terrain. Or vous êtes en permanence absents, injoignables. Et après, vous pleurnichez. Vous êtes la Mairie de la pleurniche. Prenez, vous aussi, vos responsabilités d'élus de quartier. On ne sait pas où vous trouver. On ne sait jamais comment vous joindre. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les Présidents de CIQ, les Présidents d'associations qui n'obtiennent jamais de réponse, quand ils arrivent à joindre quelqu'un.

Un dernier point : vous ne voulez pas ajouter de la misère à la misère, de la misère à la difficulté, vous avez raison. Le fait est que, quand même, il y a une autre immigration dans cette ville et dans ce quartier, qui n'est pas européenne. Celle-là ne vous gêne pas. L'immigration ne vous gêne que lorsqu'elle est horizontale, européenne. Lorsqu'elle est verticale, qu'elle est plutôt issue d'un autre continent, et pourtant elle est aussi empreinte de misère, démunie de tout, là on ne vous entend pas. En revanche, cette misère-là, nous nous devons de continuer à l'accueillir. Je trouve que c'est teinté de xénophobie, votre démarche. Ces immigrés-là, oui ; ces immigrés-là, non. Cela s'appelle de la discrimination. Vous l'assumez. En tout cas, votre hypocrisie, teintée de mensonges, vous essayez de vous raccrocher à la branche, en disant « c'est l'État, c'est l'État », c'est l'État aussi, mais vous étiez au courant et vous n'avez rien fait ou, en tout cas, votre élu n'a pas sonné le tocsin, il n'a pas jugé utile de vous en informer ou de vous demander de vous mobiliser. Ce qui vous rend complice de la situation. Ce qui vous rend coresponsable de la situation. Et n'essayez pas de nous faire croire qu'aujourd'hui, vous vous y opposez.

Madame BAREILLE.- On a bien compris, Monsieur RAVIER. Avant de laisser la parole à Monsieur ROSSI qui saura vous répondre parfaitement, vous avez participé, je pense, à la moitié de nos conseils d'arrondissements, donc revoyez un peu votre présence. Mais, c'est bien de travailler de temps en temps et de répondre à vos anciens collègues pour tenter de résoudre des problématiques sur le secteur.

Qu'avez-vous fait à Frais Vallon ? Qu'avez-vous fait à La Rose ? Vous êtes parlementaire. A part jouer votre rôle d'opposition, Monsieur RAVIER. Laissez-

nous travailler correctement. En revanche, il y a des limites à la diffamation. Je vous invite à bien mesurer vos propos, à partir d'aujourd'hui.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, j'étais à peu près sûr que cela allait être une séance un peu animée. Je me doutais bien que c'était normal qu'elle soit animée. Surtout que, je le dis au Sénateur qui a interpellé sur la base d'éléments connus, ce n'est pas moi, Monsieur le Sénateur, qui ai écrit à un certain nombre de CIQ, qui leur ai téléphoné pour leur dire : à la séance de juillet, Monsieur ROSSI a voté favorablement l'installation des Roms à Font Vert. C'est étonnant qu'un parlementaire, qui peut avoir accès au préfet de Région, qui est le seul habilité, le seul qui a un procès-verbal, le seul qui pourrait vous dire : effectivement, il y a un Copil, quand Monsieur ROSSI est arrivé, il représentait la Présidente du Département qui n'avait pu se déplacer et qui m'a envoyé la remplacer. Dans toutes les institutions, cela se fait tout le temps. Tout le monde fait cela.

Qu'est-ce qui s'est dit et qui y avait-il ou n'y avait-il pas ? Il n'y avait pas la Sénatrice Samia GHALI, accusée de tous les maux. Elle n'était pas là, donc je ne vois pas de quels maux elle peut être accusée. Il n'y avait pas la Maire de secteur. J'ai demandé à Monsieur le Préfet : pourquoi vous n'invitez pas la Mairie de secteur ? Parce que ce n'est pas une institution. Comment, ce n'est pas une institution la Mairie de secteur ? Oui, c'est une institution de proximité, vous le rappeliez en permanence. Il n'y avait pas les parlementaires. Cela ne m'aurait pas troublé que vous-même et les parlementaires soient associés. Il y avait le directeur de la SNCF car le terrain appartient à la SNCF, il y avait les équipes de la Préfecture de police, il y avait Euroméditerranée en tant que technicien, et Madame GARINO qui représentait Monsieur le Maire de Marseille, et modestement, moi-même.

Qu'est-ce qui s'est dit ? Il faut à tout prix sortir ces x familles de Cazemajou, non pas parce qu'elles sont en situation de précarité, mais parce que cela nous retarderait sur le futur tracé du métro qui tracerait dans le nord de Marseille. Très bien.

Où ? Combien ? Nous avons trouvé un seul terrain, c'est la SNCF qui nous le met à disposition à titre gracieux, dans le grand Saint-Barthélémy, dans le contrefort de Font Vert.

Le procès-verbal dit la chose suivante : Je demande à ce que l'on passe au vote pour ceux qui sont d'accord là-dessus. Nous votons. Madame GARINO vote pour. Elle a le droit et c'est respectable. J'ai cru comprendre d'ailleurs que la Maire adjointe de Marseille, Madame GHALI, votait contre. Monsieur le Préfet de Région me dit : Je vote pour. Monsieur le responsable de la SNCF dit : Je ne vote pas, mais je mets à disposition le terrain. Et l'institution que je représentais - non pas pour l'institution, mais *intuitu personae* : C'est une folie pure d'imaginer d'installer 60 familles sur ce territoire-là, et je reprends les problématiques liées à l'école, l'insécurité, et toutes les problématiques qui sont liées aux comportements, sans parler de celles que cela dérange le plus parce que ceux qui trafiquent, dès qu'il y a quelque chose qui se met au milieu, cela crée un problème pour leur propre business. Mais, je pensais, préalablement, aux braves gens parce que, heureusement, il y a quand même plus de braves gens que de trafiquants sur ce territoire. Monsieur le Préfet prend acte, et me dit la chose suivante : En septembre ou début octobre, nous ferons une consultation parce qu'au mois de juillet, il n'est pas question de faire une consultation. Et donc nous irons sur le territoire, nous ferons cette réunion en Mairie de secteur, et nous inviterons l'ensemble. J'interpelle

Madame l'Adjointe, et je lui dis : Vous serez présente ? Et vous le mettrez au Conseil municipal ? Elle me répond : La loi me permet de ne pas le mettre au Conseil Municipal.

Il y a un procès-verbal, Monsieur BOSQ, ce que je dis est écrit, c'est marqué chez le Préfet de Région, ce n'est pas moi qui fais les procès-verbaux. Je lui dis : Comment ? Vous ne mettez pas cette discussion au Conseil Municipal ? Non, ce sera trop compliqué, trop polémique. Voilà ma position, j'irai l'assumer en Mairie de secteur.

J'ai effectivement donné l'information à Madame le Maire dans cette configuration, c'est-à-dire non pas que les Roms allaient arriver tel jour, mais qu'à la rentrée de septembre-octobre, ils viendraient ici, que le COPIL avait généré cette situation, et que nous l'évoquerions avec les habitants de Font Vert.

Entre-temps, une indiscretion - je ne sais laquelle - m'a fait recevoir un appel de Marsactu. Ce n'est pas moi l'indiscretion. C'est Madame GARINO, qui se sentait piégée parce qu'elle savait très bien, ayant contacté les adjoints de la Ville de Marseille, qu'elle trouvait une opposition chez les propres adjoints de la Ville. Je relate la situation à Marsactu. Et il s'est enchaîné toute une série d'articles d'information jusqu'à ce que les gens soient au courant de la situation.

Voilà la situation réelle. Le vœu que vous présentez mérite une adhésion de tous, non pas pour Font Vert, mais pour le secteur et pour la problématique liée à l'installation des Roms dans cette ville de Marseille et les conditions dans lesquelles ils sont installés, les conditions de précarité, et les incidences que cela peut engendrer quels que soient les territoires. Cela mérite au moins qu'on le pose comme tel au Conseil municipal.

Je ne crois pas qu'il faille se défaire. On peut avoir des points d'accord ou des points de désaccord, mais sur le fond ? On me dit : Mais alors, vous êtes contre, vous êtes un méchant, vous voulez laisser les gens crever dans Cazemajou. Enfin ! Ce n'est pas bien de dire cela. Comme ce n'est pas bien de dire qu'il y a une association de Plan-de-Cuques qui a été choisie lorsque l'on fait un appel à projets pour choisir celui qui va gérer demain le futur équipement. Cela ne s'appelle pas un mensonge, mais une contrevérité. C'est pour être élégant en ce début de septembre. Franchement ! Quand je vois des gens qui ont été invités, qui sortent sous l'injure, franchement, on n'y a pas gagné aujourd'hui, avec des mots comme « voleurs », je les ai entendus, « clochards ». Ici, il y a un appel à projets sur ces territoires-là et sur ces sujets-là.

Je vous le demande, Monsieur le Premier adjoint, dans l'appel à projets, si vous ne voulez pas être embêté ou interpellé ou que l'on fasse des lettres qui sont contrevérités, associez toutes les positions, associez tout le monde dans le choix que vous avez retenu sur le cahier des charges, et vous verrez bien qui est le plus pertinent pour gérer cet illustre équipement qui porte le nom de mon ami Jean MASSE. Il doit se retourner dans sa tombe. Parfois, quand il vous écoute, il doit se retourner aussi, Monsieur BOSQ, parce qu'il se rappelle que, initialement, vous avez été élu dans une majorité et que vous vous retrouvez dans une autre. Merci.

Monsieur RAVIER.- Denis ROSSI qui donne des leçons d'intégrité politique ! C'est extraordinaire !

Madame BAREILLE.- Nous avançons. Monsieur OHANESSIAN, merci de nous présenter le premier rapport.

RAPPORT N° 21-37345-DAS – 21-068 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ANIMANT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DE JEUNES, DES LUDOTHÈQUES - 2ÈME RÉPARTITION 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- J'étais persuadé que Monsieur RAVIER, en devenant sénateur, élèverait le débat. Force est de constater qu'on est un peu loin de cela.

Madame le Maire et chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations qui conduisent un ou des projets d'accueil de loisirs sans hébergement (accueils de jeunes, ludothèques), dans le cadre d'une 2^{ème} répartition concernant l'année 2021, pour un montant global de 3 167 000 euros. Ces subventions viennent en sus des acomptes sur le budget 2021 voté par délibération du 21 décembre 2020.

Notre secteur est concerné par plusieurs bénéficiaires :

- Association de Gestion et d'Animation pour le Centre social Frais Vallon : 33 600 euros.
- Centre social et culturel La Garde : 42 000 euros.
- Association de Gestion et d'Animation du Centre social Malpassé : 42 000 euros.
- Association l'œuvre Don Bosco : 12 600 euros.
- Association Fondacle Les Olives : 35 700 euros.
- Centre social l'Agora : 61 000 euros.
- Association d'Animation et de Gestion de la Maison des Familles 13-14 : 76 300 euros.
- Centre social et familial Saint-Gabriel-Canet-Bon Secours : 77 000 euros.
- Centre social Saint-Just La Solitude : 36 400 euros.
- Association du Grand Canet : 42 000 euros.
- Centre de Culture Ouvrière : 249 800 euros.
- Ensemble pour l'Innovation Sociale, Éducative et Citoyenne : 299 600 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Y a-t-il des prises de parole ? Je mets aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37345-DAS – 21-068 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37295-DAS – 21-069 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES - BUDGET 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'autorisation de versement de subventions complémentaires aux Centres sociaux, à valoir sur le budget 2021, pour un montant global de 255 157 euros.

Notre secteur est concerné par plusieurs centres. Si tout le monde a les tableaux sous les yeux, je ferai l'impasse de citer toutes les associations qui sont concernées, pour passer au rapport suivant.

Madame BAREILLE.- Je suis sûre que tout le monde a lu les rapports. Je sou mets au vote.

LE RAPPORT N° 21-37295-DAS – 21-069 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37010-DAS – 21-070 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE - RÉPARTITION 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire, au titre de l'année 2021, pour un montant global de 30 000 euros. Notre secteur est concerné par la Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours populaire sur cet exercice, pour un montant de 2 500 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37010-DAS – 21-070 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37291-DAS – 21-071 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT SOCIAL - 2ÈME RÉPARTITION 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations développant des actions présentant un intérêt social pour les personnes résidant dans notre cité, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2021, pour un montant global de 72 400 euros.

Cela concerne le Centre de Culture Ouvrière, l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles, et des associations pour le Centre social des Flamants et Une Terre culturelle.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37291-DAS – 21-071 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37293-DAS – 21-072 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3ème répartition 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport nous amène à délibérer sur l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action sociale et Solidarité, pour l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations, dans le cadre d'une troisième répartition concernant 2021, pour un montant global de 52 200 euros.

Notre secteur est concerné par le Centre de Culture Ouvrière pour le Centre social Château St Loup, pour un montant de 8 000 euros pour le financement de travaux.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37293 -DAS – 21-072 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37294-DAS – 21-073 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES - 3ÈME RÉPARTITION 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame AYCARD.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur du droit des femmes, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2021, pour un montant global de 28 200 euros.

Notre secteur est concerné par l'Association de Gestion et d'Animation du Centre social de Malpassé, dans le 13^{ème} arrondissement, pour un montant de 1 500 euros.

On peut simplement signifier notre déception pour le faible montant des subventions allouées à notre secteur.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Vous avez raison, encore une fois, de souligner le peu de montant alloué à notre secteur sur cette thématique-là. Madame ATIA avait fait une très belle intervention au Conseil municipal, la fois dernière, et j'espère que nous avons été entendus.

LE RAPPORT N° 21-37294-DAS – 21-073 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37501-DSSI – 21-074 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPEES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES - 2ÈME RÉPARTITION - APPROBATION DES CONVENTIONS ANNEXÉES (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées, dans le cadre d'une deuxième répartition concernant l'année 2021, pour un montant global de 142 000 euros.

Notre secteur étant concerné par Défi Sport, Diversité et Handicap, Handitoit Provence, Relais d'Aide Matérielle aux Handicapés, Trisomie 21 Bouches-du-Rhône, Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- J'en profite pour remercier notre élu Anthony BÉRARD pour toutes les actions qu'il mène sur le secteur sur la thématique de l'accessibilité. Merci beaucoup, Anthony, nous sommes vraiment très fiers de t'avoir dans notre équipe.

J'en profite également pour vous rappeler la Journée Mondiale des Sourds qui aura lieu ce jeudi, à partir de 17 heures, en Mairie.

Monsieur BÉRARD.- Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame le Maire, de la confiance que vous me faites, et de me permettre ainsi d'intervenir et de batailler parce que, jusque-là, rien n'avait été fait, et depuis un an, le regard se porte sur moi parce que je me bats sur le terrain. Et là, il y a la Journée Mondiale des Sourds, jeudi, c'est historiquement quelque chose de très important. Et que le secteur du 13-14 fasse briller cette journée est quelque chose d'important. Il va y avoir l'hymne national en langue des signes : c'est très joli, et je vous invite à voir cela. Et sur tout ce qui est le thème de l'inclusion, de la langue des signes internationale parce qu'à ce jour, il y a beaucoup de choses qui ont besoin d'être faites, malgré la loi. C'est pour cela que l'on se bat et que l'on veut que vous soyez tous là, nos collègues élus, pour nous soutenir jeudi. C'est public, qu'importe la couleur politique, soyez là, et aidez-nous à faire avancer ce sujet important.

(Applaudissements)

LE RAPPORT N° 21-37501-DSSI – 21-074 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37367-DPE – 21-075 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE - AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 - PAIEMENT AUX ASSOCIATIONS DES SUBVENTIONS 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions à des associations qui conduisent une ou des actions dans le domaine de la petite enfance, concernant l'année 2021, pour un montant global de 5 703 080 euros.

Notre secteur est concerné par les FAIL, EPISEC, Les Crèches du Sud, Maison de la Famille Bouches-du-Rhône, Sauvegarde 13, PLIF PLAF PLOUF, l'Association Crèches Micro-Bulles, Les Petits Canaillous, l'Association Familale d'Aide à domicile, et Les Petites Mains de Demain, ainsi que AGA-MFA, le Centre social La Garde et ADAI pour les relais d'assistantes maternelles.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37367-DPE – 21-075 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37350-DJ – 21-076 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - APPROBATION DES CONVENTIONS VISANT À PERMETTRE LA CO-ORGANISATION D'EXPOSITIONS SUR LE THÈME DE LA CITOYENNETÉ (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame BENKEDIA.- Madame le Maire, mes chers collègues, dans ce rapport, il nous est demandé de valider des conventions de co-organisation d'expositions avec l'Association Groupe Louis Michel de la libre pensée, l'Association SOS Racisme, Touche pas à mon pote, ainsi que la gratuité des expositions temporaires.

En effet, depuis le mois de septembre 2021, la Ville de Marseille poursuit le projet de sensibilisation du public aux valeurs citoyennes portées par l'éducation populaire, telles que la lutte contre le racisme, les discriminations, l'égalité femmes/hommes et les valeurs républicaines ou la laïcité.

A ce titre, les deux associations avec lesquelles une coopération a été mise en place autour de ces valeurs sont invitées à utiliser les locaux du Musée de la Moto, afin qu'elles puissent présenter leur exposition, dans un cadre inédit de découverte et d'échange.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37350-DJ – 21-076 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37344-DC – 21-077 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - SECTEUR MUSIQUE - APPROBATION DES AFFECTATIONS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - APPROBATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT CONCLUES ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS : ENSEMBLE C BARRÉ, ORIZON SUD, PIANO AND CO, ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE D'OUTRE MER ET SON EXPRESSION ARTISTIQUE EN MÉTROPOLÉ (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur YATSOU.- Madame le Maire, chers collègues, pour ce rapport, nous sommes sur l'affectation d'autorisation de programme Mission Action culturelle pour l'année 2021, en vue de l'attribution de subventions d'investissement pour diverses associations, pour un montant global de 42 200 euros dans le secteur de la musique.

Pour notre secteur, il s'agit de 22 000 euros pour l'Association pour le Développement de la Culture d'outre-mer et son expression artistique en métropole, dans le 14^{ème} arrondissement, pour l'acquisition de matériels informatiques et techniques, et pour les bureaux administratifs.

Je vous demande, Madame le Maire, de mettre le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37344-DC – 21-077 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37301-DC – 21-078 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT - SECTEUR DANSE - APPROBATION DE
L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME -
APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA
VILLE DE MARSEILLE ET L'ASSOCIATION LE ZEF (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur YATSOU.- Pour ce rapport, il s'agit de se prononcer sur l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action culturelle pour l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Le ZEF pour 2021, pour un montant de 300 000 euros. Cette aide est destinée à financer la première tranche de travaux de la réhabilitation totale de l'ancienne usine et de la bastide, constituant l'ensemble immobilier à rénover, comprenant les études préalables, les coûts de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, les travaux de démolition et de reconstruction de certaines parties des bâtiments, de confortement de certains bâtiments existants et de réaménagement de certains espaces, de mise aux normes de sécurité et d'acquisition de matériels.

Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur YATSOU. Nous sommes très fiers d'avoir une scène nationale sur notre secteur.

LE RAPPORT N° 21-37301-DC – 21-078 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37520-DC – 21-079 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - APPROBATION D'UNE TROISIÈME
RÉPARTITION AU TITRE DES SUBVENTIONS D'AIDE À LA CRÉATION
2021 - APPROBATION DES CONVENTIONS ET DE L'AVENANT À LA
CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT CONCLUES ENTRE LA VILLE
DE MARSEILLE ET DIVERSES ASSOCIATIONS (Rapport au Conseil
Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur YATSOU.- Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions
au titre de l'aide à la création, en faveur de diverses associations culturelles, dans le
cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2021, pour un montant global de
292 500 euros.

Madame BAREILLE.- Je vais vous demander de ne pas parler quand on
lit les rapports parce que l'on vous entend plus que les rapporteurs. Merci.

Monsieur YATSOU.- Décidément, le respect n'est pas de mise dans cette
assemblée ; c'est bien dommage.

Pour notre secteur, il s'agit de l'association La Criatura, compagnie de
théâtre, pour un montant de 10 000 euros, et de l'association System D Group, à
Font Vert, pour un montant de 3 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37520-DC – 21-079 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37323-DS – 21-080 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - APPROBATION DE LA MISE À
DISPOSITION À TITRE GRATUIT DU STADE DU MERLAN LUCCHESI
EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION COMITÉ DE RÉNOVATION DE
DIAWARA À MARSEILLE POUR L'ORGANISATION D'UNE
MANIFESTATION CARITATIVE (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Dans le cadre de ce rapport, nous sommes
saisis afin de statuer sur la mise à disposition à titre gratuit du stade du Merlan
Lucchesi représentant un avantage en nature de 220 euros en faveur de l'association
COREDIAM, pour le samedi 7 août 2021, de 8 heures à 21 heures.

L'association Comité de Rénovation de Diawara à Marseille (CORDIAM),
domiciliée bâtiment G2 Appartement 742 au 32 avenue de Frais Vallon, dans le 13^{ème}
arrondissement, a sollicité la mise à disposition à titre gratuit du stade du Merlan,
dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} édition de la Journée sportive et
interculturelle dont l'objectif est de réunir la jeunesse de Marseille et alentours, quelle

que soit son appartenance ethnique et socioculturelle, autour de la pratique du football et de moments conviviaux de partage et de solidarité.

C'est pourquoi, tout naturellement, Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37323-DS – 21-080 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37277-DS – 21-081 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS SPORTIVES - 4ÈME RÉPARTITION 2021 -
APPROBATION DE CONVENTIONS - BUDGET PRIMITIF 2021 (Rapport
au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à
15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à diverses associations sportives, dans le cadre d'une 4^{ème} répartition 2021, pour un montant global de 528 000 euros.

Notre secteur est concerné par Les Flamants Club Loisirs Malpassé, Jeunesse Olympique Saint-Gabriel et le Sporting Club Frais Vallon.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37277-DS – 21-081 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37522-DUR – 21-082 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE -
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI) DU
TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
AVANT APPROBATION (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un
délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport concerne le projet de modification n° 1 du PLUi Marseille-Provence.

Le dossier de modification porte sur différents points, notamment la correction d'erreurs matérielles, l'amélioration de la rédaction de certaines règles et la modification de zonages, ainsi que certains ajustements d'emplacements réservés dans le 6^{ème} secteur.

Après renseignements pris auprès des services de l'Urbanisme de notre Mairie de secteur, ladite modification n'engendrera aucune incidence majeure sur les enjeux de notre secteur.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37522-DUR – 21-082 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N°21-37496-MRI – 21-083 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES - MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À QUATRE ASSOCIATIONS (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à quatre associations menant des actions visant à faciliter la mobilité internationale des jeunes, en vue d'une meilleure insertion professionnelle, pour un montant de 54 000 euros.

Notre secteur est concerné par l'association Une Terre culturelle, domiciliée 4 chemin des Bessons, dans le 14^{ème} arrondissement, pour un montant de 10 800 euros. Cette aide financière est destinée à assurer le suivi administratif et financier pour l'accueil à Marseille et/ou l'envoi à l'étranger de huit jeunes, dans le cadre du Corps Européen de Solidarité et du volontariat franco-allemand.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37496-MRI – 21-083 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37482-DSFP – 21-084 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - SERVICE ACTION FONCIÈRE - 14ÈME ARRONDISSEMENT - LE MERLAN - APPARTEMENT DE 61M² (LOT 197) SIS 61, BOULEVARD JOURDAN - INCORPORATION DE DROIT DE BIENS VACANTS SANS MAÎTRE (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'incorporation de droit dans le domaine privé communal, pour un bien situé dans le quartier Saint-Barthélémy, lot 197, situé 50-61 boulevard Jourdan. Ce bien, signalé par la Direction Générale des Finances Publiques, appartenait à Monsieur Dahmane MEGHIREF, né et décédé en Algérie. Malgré toutes les recherches, l'identification d'héritiers n'a pu être établie. La succession est ouverte depuis plus de 30 ans, les impôts ne sont pas payés depuis plus de 3 ans, le bien n'est pas en succession vacante. Suite à sa future incorporation, la destination

de ce lieu sera étudiée en fonction des projets de la Ville ou fera l'objet d'une cession.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37482-DSFP – 21-084 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37469-DSFP – 21-085 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13ÈME ARRONDISSEMENT - 98, TRAVERSE CHARLES SUSINI - CESSIION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 2160 M² ENVIRON AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ 3F SUD POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'EMPRISE FONCIÈRE OBJET DE LA CESSIION (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Ce rapport concerne la cession d'une emprise de terrain de 2 160 m² environ, issue de la parcelle cadastrée 887 A0007 située 6 traverse Charles Susini, dans le 13^{ème} arrondissement, au profit de la société 3F Sud, anciennement connue sous le nom d'Immobilière Méditerranée, moyennant le prix de 330 000 euros net, conformément à l'avis de la Direction régionale des Finances Publiques.

A ce titre, il nous est également demandé d'entériner la promesse de vente unilatérale, ainsi que les frais et honoraires relatifs à l'acte notarié et le document d'arpentage nécessaire au détachement de la parcelle.

Pour rappel, le Conseil municipal avait approuvé, au profit de cette même société, la cession de 2 080 m² de terrain détaché de la parcelle, en vue de la construction d'une opération immobilière comprenant 23 logements. Toutefois, après étude complémentaire, la superficie du projet portait, en définitive, sur 2 160 m², donnant lieu à la délivrance d'un permis de construire et à l'établissement d'une promesse de vente signée les 29 et 30 janvier 2020, pour une durée de douze mois.

Or dans le cadre de sa réitération par acte authentique, un doute a été émis au sujet de la domanialité de la parcelle qui avait été jusqu'alors considérée comme faisant partie du domaine privé de la commune.

Pour ces raisons juridiques, et afin de pouvoir procéder à la cession de cette parcelle, il est aujourd'hui nécessaire de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de celle-ci, afin de proposer une nouvelle promesse de vente unilatérale, l'avant-contrat signé étant caduc.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur ROSSI.- Qu'il me soit permis de remercier le rapporteur de ce rapport fort complexe sur les domanialités, les échanges, etc. Chaque fois que l'on nous présente un rapport, notamment de cession foncière, c'est le projet d'affectation qui doit nous interpeller. Et il me semble qu'au niveau de cette majorité, et plus largement, je crois que tout le monde partage cela, la densification de ces différents territoires a eu ses limites. Et donc, je crois qu'il est important que nous fassions à la fois une interpellation sur ce rapport pour savoir ce qu'ils veulent faire dans un futur proche, et quel est le projet qui se profile dans un horizon très proche.

Si nous donnons un accord de principe, nous sommes d'accord sur la finalité, sur l'affectation future. Il me semble que nous devrions mettre une réserve particulière, lorsqu'il y a des ventes de terrain, sur ce que les choses doivent devenir, ce que nous ne souhaitons pas, c'est-à-dire une densification de cette nature-là.

Je vous dis cela parce qu'à Saint-Barthélémy Village, il y a une parcelle - on ne sait pas bien à qui elle appartient -, et j'ai cru comprendre que quelques aigrefins, quels qu'ils soient, ce n'est pas important, sont passés voir en disant : Nous serions prêts à racheter pour rétrocéder à un bailleur quelconque. Sauf que quand on connaît bien Saint-Barthélémy Village, on voit bien que si l'on densifie cette parcelle qui se trouve entre Les Marronniers, fort célèbres, et des gens qui ont acheté et qui sont assignés à résidence, parce que ceux qui ont acheté, ils ont pris un crédit de 30 ans, ils ne pourront pas partir, on ne peut pas densifier ce territoire-là. 3 000 m² là, cela peut devenir un havre de paix, soit un cauchemar pour celles et ceux qui y résident.

C'est pour cela que je dis, mais peut-être que je me trompe parce que je suis vieux, que l'on devrait mettre quelques réserves lorsque l'on vote sur quelque chose dont l'affectation n'est pas connue et sur laquelle nous pourrions faire penser que nous sommes d'accord sur la suite à donner.

Monsieur RAVIER.- Je voudrais féliciter Monsieur ROSSI. Heureusement qu'il est là pour sauver les meubles de cette majorité. Manifestement, il n'y a pas eu de réunion préparatoire ou en tout cas, elle ne s'est pas penchée sur ce dossier. Et heureusement qu'il est là pour nous éviter de cautionner ce qui sera, dans quelque temps, des logements sociaux.

Les Conseillers municipaux des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement, de cette majorité - nous l'avons bien remarqué - votent contre au Conseil municipal, alors que le reste du groupe LR de ce même conseil vote pour. Ce n'est pas la cohérence qui vous égratigne.

Madame BAREILLE.- Cela s'appelle la liberté d'expression.

Monsieur RAVIER.- Je veux bien que l'on puisse estimer que l'on a une liberté de vote, une liberté de choix, mais tout ce qui sort de terre aujourd'hui est quand même le résultat de la décision de la majorité municipale passée, amenée entre autres par une certaine Martine VASSAL qui aujourd'hui fait la leçon ou vous continuez à faire la leçon, mais elle, elle continue à voter quand même les projets de densification, comme dirait Monsieur ROSSI, qui grâce à son expérience et à sa perspicacité, a oublié d'être idiot et vous a sauvés, Mesdames et Messieurs, d'une contradiction flagrante dans vos démarches. Je suppose que vous allez changer de vote.

LE RAPPORT N° 21-37469-DSFP – 21-085 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre du groupe Retrouvons Marseille – Abstention du groupe Une Volonté pour Marseille – Vote Pour du Printemps Marseillais)

RAPPORT N° 21-37454-DSFP – 21-086 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - 14ÈME ARRONDISSEMENT - QUARTIER LE CANET - FOURRIÈRE MUNICIPALE 58 BOULEVARD CAPITAINE GÈZE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ISSUE DE SECOURS AVEC LA SOCIÉTÉ COMASUD (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Il nous est demandé d'entériner une convention de servitude d'issue de secours entre la Ville de Marseille et la société COMASUD. S'ajoute à cette convention la validation du montant de l'indemnité à verser à la société COMASUD pour l'établissement de cette servitude, qui s'élève à 4 500 euros, les frais d'acte étant à la charge de la Ville de Marseille.

Outre son impact sur le droit de propriété, l'établissement de cette convention est une prescription de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37454-DSFP – 21-086 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37400-DDEE – 21-087 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE EMPLOI - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN PARTENARIAT POUR L'ANNÉE 2021 AUX ASSOCIATIONS ADAI ET FRANCE ACTIVE PACA QUI ŒUVRENT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI - APPROBATION DE CONVENTIONS (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Madame le Maire, permettez-moi juste une petite digression, avant d'intervenir sur mon dernier rapport. Je voudrais vivement vous remercier, vous Madame le Maire, de nous avoir fait confiance et de nous avoir accompagnés dans l'organisation de la Journée du Forum des associations du 11 septembre dernier, et remercier également mes collègues, Ali YATSOU, pour la culture, et Yohann SOLER, pour le sport. Et remercier aussi l'ensemble des

collègues qui nous ont fait part des associations qui souhaitent participer à cette journée. J'en profite également pour remercier La Provence parce qu'ils nous ont bien aidés dans la communication. Et je voulais annoncer à l'ensemble des collègues que nous allons constituer un livret recensant l'ensemble des associations du secteur, qui servira à la fois aux services et aux associations pour se mettre en valeur. Si vous avez des associations que vous voulez nous faire passer, on se fera un plaisir de les intégrer à ce livret, et vraiment l'ensemble des associations. Merci, Madame le Maire, et merci à l'ensemble des services qui ont travaillé d'arrache-pied pour réussir cette belle journée.

(Applaudissements)

Le rapport a pour objet l'attribution de subventions à deux associations oeuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi, ainsi que la validation de conventions conclues entre la Ville de Marseille et lesdites associations.

Notre secteur est concerné par l'association Agir pour le développement d'actions d'insertion, pour un montant de 8 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- J'en profite pour saluer tout l'énergie de notre jeune élue, Camélia MAKHLOUFI, qui fait un énorme boulot sur tout ce qui est insertion et emploi auprès des jeunes et des habitants de ce secteur. Ce qui montre, encore une fois, que nous avons des talents sur le secteur et des jeunes qui ont envie de travailler.

(Applaudissements)

Je vous informe également que le 21 octobre, nous ouvrons la Place de l'emploi et de la formation, à la Mairie de secteur, organisée avec Pôle Emploi du Canet.

Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37400-DDEE- 21-087 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37329-DF – 21-088 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS -
DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ UNICIL - LIFE PARK - LA MARIE - ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT DE FUTUR ACHÈVEMENT (VEFA) DE 80 LOGEMENTS EN RÉSIDENCE SENIOR - 13ÈME ARRONDISSEMENT (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Madame le Maire, chers collègues, je vous présente cinq rapports qui concernent tous des demandes de garantie d'emprunt par la Ville de Marseille pour des opérations de création, de réhabilitation de logements sociaux situés dans le 13^{ème} ou 14^{ème} arrondissement.

Le premier rapport porte sur une garantie d'emprunt au profit de la société UNICIL pour l'acquisition en vente en l'état de futur achèvement de 80 logements, dans une résidence pour personnes âgées, Life Park-La Marie, située 83 route de Château-Gombert.

L'emprunt que la Ville est appelée à garantir porte sur la somme de 7 650 757 euros, et la banque prêteuse est la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 21-37329-DF – 21-088 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

(Vote contre du groupe Une Volonté pour Marseille et du groupe Retrouvons Marseille - Vote Pour du Printemps Marseillais)

RAPPORT N° 21-37331-DF – 21-089 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ GRAND DELTA HABITAT - LES GÉRANIUMS 12 - RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MOULIN AVEC LA CRÉATION DE 12 LOGEMENTS DANS LE 14ÈME ARRONDISSEMENT (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Une autre garantie financière d'une opération immobilière, au profit de la société Grand Delta Habitat. Cette opération concerne la réhabilitation et la création de 12 logements PLUS PLA1, résidence Les Géraniums, située avenue du Merlan, dans le 14^{ème} arrondissement. La somme pour laquelle une garantie est demandée s'élève à 1 719 517 euros. La banque prêteuse est la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 21-37331-DF – 21-089 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

(Vote contre du groupe Une Volonté pour Marseille et du groupe Retrouvons Marseille - Vote Pour du Printemps Marseillais)

RAPPORT N° 21-37332-DF – 21-090 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ GRAND DELTA HABITAT - GÉRANIUMS 35 - RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MOULIN AVEC LA CRÉATION DE 35 LOGEMENTS DANS LE 14ÈME ARRONDISSEMENT (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Ce rapport concerne une garantie d'emprunt pour la société Grand Delta Habitat, pour la réhabilitation d'un ancien moulin et la création de 35 logements PLUS PLAI PLS, résidence Les Géraniums. La somme à garantir s'élève à 5 250 047 euros. La banque prêteuse est toujours la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37332-DF – 21-090 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

(Vote contre du groupe Une Volonté pour Marseille et du groupe Retrouvons Marseille - Vote Pour du Printemps Marseillais)

RAPPORT N° 21-37334-DF – 21-091 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ 3F SUD - PATIO RAPHAËL PLS - ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) DE 2 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS DANS LE 13ÈME ARRONDISSEMENT (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Ce rapport concerne toujours une garantie d'emprunt pour l'opération immobilière réalisée par la société 3F Sud. Elle concerne l'acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs PLS, dans un ensemble immobilier appelé Patio Raphaël, situé à l'angle des rues Raphaël et Alphonse Daudet, dans le 13^{ème} arrondissement. L'emprunt à garantir porte sur la somme de 333 383 euros. La banque prêteuse est toujours la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37334-DF – 21-091 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

(Vote contre du groupe Une Volonté pour Marseille et du groupe Retrouvons Marseille - Vote Pour du Printemps Marseillais)

RAPPORT N° 21-37333-DF – 21-092 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ 3F SUD - PATIO RAPHAËL 11 - ACQUISITION EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) DE 11 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS DANS LE 13ÈME ARRONDISSEMENT (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Ce rapport concerne une garantie d'emprunt au profit de la société 3F Sud. L'opération à garantir est l'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs PLUS PLAI, dans un ensemble immobilier qui s'appelle Patio Raphaël, situé à l'angle des rues Raphaël et Alphonse Daudet, dans le 13^{ème} arrondissement. L'emprunt pour lequel une garantie est sollicitée s'élève à 1 272 484 euros. La banque prêteuse est toujours la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37333-DF – 21-092 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

(Vote contre du groupe Une Volonté pour Marseille et du groupe Retrouvons Marseille - Vote Pour du Printemps Marseillais)

RAPPORT N° 21-37387-DSTP – 21-093 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA TRANQUILITE PUBLIQUES - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (HORS LIBÉRALITÉS) (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame ATIA.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des structures associatives de prévention de la délinquance, pour un montant de 542 020 euros.

Notre secteur est concerné par l'association Régie 13 Nord et Est de Marseille, à hauteur de 37 700 euros, et l'association Médiation et Cohésion sociale, à hauteur de 46 600 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, je profite de ce rapport pour vous faire part de mon sentiment. Tout le long de l'été, il y a eu d'innombrables meurtres dans notre secteur, des meurtres à l'arme lourde, et qui démontrent que, réellement, il y a beaucoup de choses qui ne vont pas et qui empirent de plus en plus.

Je comprends quelque part que vous votiez contre tous les projets de construction dans notre secteur, et je suis bien d'accord, mais il faudrait aujourd'hui voir les choses dans leur ensemble. J'ai du mal à en parler parce que ces événements m'ont touché personnellement. Cela a fait sourire quelques-uns ici. Parfois, je me dis : qu'est-ce que j'ai fait d'être élu et d'être hypocrite à vos côtés. Je vais me ressaisir.

Madame BAREILLE.- Monsieur BENFERS, on avance. Vous voulez parler de quel rapport ?

Monsieur BENFERS.- Le rapport était celui sur l'insertion des jeunes.

Madame BAREILLE.- On est passé au rapport suivant, donc à la prévention de la délinquance.

Monsieur BENFERS.- Si cela ne vous intéresse pas, je m'arrête.

Monsieur RAVIER.- On n'a pas le droit de s'exprimer...

LE RAPPORT N° 21-37387-DSTP – 21-093 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37348-DRCP – 21-094 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSÈQUES DES VICTIMES DE L'INCENDIE SURVENU DANS LA CITÉ DES FLAMANTS DANS LE 14ÈME ARRONDISSEMENT EN JUILLET 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame PAINEAU.- A propos de ce rapport, nous sommes consultés pour débattre de la prise en charge financière des obsèques de trois jeunes victimes décédées le 17 juillet 2021, lors du terrible incendie qui s'est déclaré dans l'un des immeubles de la cité des Flamants, 13014 Marseille.

En effet, compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel de ce drame, il est proposé que la Ville de Marseille manifeste sa solidarité à l'égard des familles des défunts, en prenant en charge l'intégralité de leurs frais d'obsèques. Celles-ci ont été confiées à la Régie municipale des Pompes funèbres, et la dépense s'élève à 5 049,72 euros TTC.

Je souhaiterais apporter mon opinion sur le sujet. Concernant ce drame qui s'est déroulé aux Flamants, le 17 juillet dernier, je reprends vos propos, Monsieur BOSQ, un peu plus tôt lors de notre conseil, lorsque vous avez dit, au début : Il faut prendre vos responsabilités. Je vous invite à le suggérer à votre adjointe au Maire, Madame GARINO Audrey qui, malheureusement, n'a pas forcément pris les siennes lorsqu'il a fallu aider toutes les personnes, mais surtout les familles qui ont heureusement trouvé les élus de secteur, mais également certaines associations qui agissent sur notre secteur, et je les en remercie parce qu'il y en a qui font un travail formidable. Heureusement qu'elles sont là parce que, si elles attendent auprès de leur élue déléguée à la Solidarité, elles n'ont pas trouvé grand monde. Et cela me désole. J'en tremble parce que, sincèrement, c'est une situation qui m'a bouleversée. Et quand j'ai interrogé et sollicité Madame GARINO pour savoir ce que l'on faisait de ces familles qui ont été mises dans des stades, qui ont été séparées de leur propre

famille, c'est-à-dire que les enfants pleuraient leur papa qui ne pouvait pas rentrer avec eux dans les gymnases où ils ont été mis, où il faisait une chaleur épouvantable. Heureusement qu'ils ont su trouver l'aide des associations et de certains élus qui ont usé de leur propre véhicule pour déplacer ces personnes, notamment les familles, ne pas séparer les papas des enfants - les enfants venaient déjà de vivre un drame et ils n'avaient pas besoin de cet affect supplémentaire. Quand j'ai sollicité Madame GARINO, au bout de quelques jours, pour savoir ce que l'on faisait de ces familles logées nulle part, au moins une situation provisoire, et que je m'entends dire : Il faut appeler le 115, sachant que le 115 est déjà saturé, avant même ce drame, il faudrait vraiment interpeller Madame GARINO et lui faire comprendre que c'est quand même de sa responsabilité, lors de conséquences telles qu'elles les ont vécues, au mois de juillet, de prendre en charge ces familles, de les aider au mieux, de leur apporter un peu de soutien, de leur apporter des repas quand ils ne peuvent pas se nourrir, quand ils ne peuvent pas se faire à manger parce qu'ils sont dans des gymnases.

Je me permets de la citer, je sais qu'elle n'aime pas cela, mais c'est Madame BENAOUA, entre autres, accompagnée d'une association, qui a dû solliciter son propre réseau personnel de personnes qui détenaient des hôtels pour trouver des logements, des chambres à des familles, notamment et surtout parce que notre priorité étaient les familles avec des enfants en bas âge et des femmes enceintes. Je remercie Madame BENAOUA. Je sais que vous n'aimez pas que l'on fasse cela parce qu'on l'a fait avec le cœur.

(Applaudissements)

Il serait bien d'interroger Madame GARINO et de lui dire de prendre ses responsabilités.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci Vanessa. Merci Farida. Nous passons au vote.

Monsieur RAVIER.- Nous ne participerons pas au vote, pas encore. Nous nous exprimerons au Conseil municipal, vendredi.

Personne ne peut être insensible à ce qui s'est passé aux Flamants. Quelles que soient les familles qui sont touchées par un tel drame, tout cela ne peut que nous conduire à une solidarité, et que les responsables, les bailleurs, la Ville se mobilisent pour que les familles soient relogées, cela devrait aller de soi. A l'occasion d'un drame, une jeune fille de la cité des Micocouliers qui avait mis fin à ses jours en se jetant sous un train, non loin de chez elle, nous nous étions mobilisés pour que sa famille puisse être relogée parce que le logement était à proximité de la voie ferrée. En plus d'avoir perdu son enfant, elle aurait eu sous les yeux le lieu du drame. Nous nous étions, nous aussi, mobilisés, et c'est bien normal.

En revanche, il y a quelque chose que je ne comprends pas : pourquoi, dans ce cas-là, la Ville prend à sa charge les frais d'obsèques ?

Il y a des drames tout au long de l'année. Il y a quelques années, il y avait eu un incendie, dans le 2^{ème} arrondissement, un incendie criminel, là aussi, il y avait eu trois morts au sein d'une famille. La Ville ne s'était pas mobilisée et n'avait pas pris à charge les frais d'obsèques. Il y a chaque jour, dans notre ville, des accidents de voiture, des familles qui perdent un enfant, un parent, et qui sont dans des

conditions sociales et économiques extrêmement difficiles, et qui ne bénéficient pas de la solidarité de la Ville dans ce cadre précis de prendre à sa charge les frais d'obsèques.

Nous n'avons pas encore décidé de ce que nous voterons sur ce rapport parce qu'il nous semble partial. On nous parle d'un caractère exceptionnel, mais malheureusement, ces drames arrivent tous les jours sous d'autres formes, des familles dans la difficulté qui perdent un parent, incendies, accidents, maladies, et la Ville ne prend pas à sa charge les frais d'obsèques. Pourquoi là ? Ou alors si on le prend là, il faut le prendre aussi pour d'autres familles. Et alors là, il va falloir prévoir un budget.

C'est une interrogation, je ne sais pas si vous allez pouvoir y répondre. Pour l'instant, c'est la raison pour laquelle nous ne participerons pas au vote.

Monsieur BOSQ.- Juste un mot puisque vous m'interpellez directement, mais Madame GARINO, si elle a à se défendre, elle le fera en Conseil municipal, et je suis sûr qu'elle aura beaucoup d'arguments. Vous faites du travail, c'est très bien, c'est tout à votre honneur, mais il ne faut pas juger prématurément les gens. Je vous garantis que notre majorité est au travail, notamment pour aider les plus fragiles. Et le jour de ce drame, je pense qu'il y avait tout le monde sur place, ainsi que Monsieur le Maire.

Je voulais vous dire que la misère, on ne peut pas tous la prendre sur nos épaules, même si on en prend un petit peu, c'est déjà pas mal. Mais, il ne faut pas jouer avec la misère. La misère, elle n'a pas d'étiquette. Cela ne sert à rien d'interpeller les personnes. Malheureusement, vous ne pouvez pas siéger au Conseil municipal, mais je vous invite à regarder la séance, elle aura des arguments que vous pourrez noter.

Madame PAINEAU.- Comme toutes les autres fois, je la regarderai. J'entends bien qu'elle a fait ce qu'elle pouvait, mais pour ma part - et c'est du factuel ce que je vous dis parce que je l'ai sollicitée par message, donc j'ai les réponses -, et croyez-moi que lorsqu'on me dit : Ce n'est pas de mon ressort, je vais voir auprès de l'État ce que l'on peut faire et qu'à ce jour, le message étant du mois de juillet, j'attends toujours qu'elle me dise ce que l'on fait de ces familles qui sont à la rue avec les enfants, et les femmes enceintes.

Il n'y a rien pour vous. Je vous interroge parce que vous êtes représentant de ce parti, mais j'espère que cela remontera et que l'on pourra avoir des réponses à ces questionnements. Cela fait partie quand même de ses fonctions.

Monsieur BOSQ.- On parle d'un endroit qui est géré par Habitat 13, et le Président est Lionel ROYER-PERREAUT. J'ai eu cette décence de ne pas l'interpeller parce que j'avais beaucoup à dire de laisser les gens dans cette misère.

Madame PAINEAU.- Non ! Je les ai rencontrés à plusieurs reprises, avant même qu'il y ait ce drame. Habitat 13 a proposé des logements aux huit familles qui restaient. Il y a eu quatre propositions qui ont été refusées pour chaque famille. On ne peut pas jeter la pierre au bailleur social non plus, quand les familles qui se trouvent en grand danger se permettent de refuser quatre propositions de logement, et voire plus pour d'autres. Je pense qu'il y a aussi un autre travail derrière autre que le bailleur social, malheureusement.

(Applaudissements)

Monsieur BENFERS.- Sur les Flamants, je voulais dire que certains se vantent d'avoir sauvé les misérables, d'autres de les avoir visités avant le drame. Sur les Flamants, il y a une responsabilité. Le bailleur social a laissé se dégrader, depuis tant et tant d'années, tous ces HLM-là. Les gens que j'ai rencontrés personnellement – mettons les éléments factuels sur la table et on en rigolera après -, quand vous êtes cardiaque, que vous avez plus de 60 ans et qu'on vous propose un relogement au 8^{ème} étage d'un autre immeuble... Voilà pourquoi ils ont refusé.

D'autre part, à force de se renifler le derrière, de dire qui est responsable, qui n'est pas responsable, faisons que les choses se passent comme il faut. Il y a des gens qui sont décédés, ce n'étaient pas des gens qui avaient un bail là-bas, c'étaient des gens qui squattaient. Il fallait faire en sorte que ce ne soit pas squattable ; c'est aussi simple que cela. Que ce soient les HLM, la Mairie, la Préfecture qui sont responsables, que chacun prenne ses responsabilités et que l'on arrête de faire le sketch, ici. Merci.

Madame BAREILLE.- Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37348-DRCP – 21-094 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le groupe Retrouvons Marseille ne participe pas au vote)

RAPPORT N° 21-37536-DSSI – 21-095 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ, DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET D'INTÉGRATION - LIBÉRALITÉS - 3 ÈME RÉPARTITION 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame PAINEAU.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2021, pour un montant de 197 000 euros.

Notre secteur est concerné par la Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours Populaire Français, située au 169, chemin de Gibbes, 13014 Marseille, pour un montant de 50 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37536-DSSI – 21-095 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37542-DGSE – 21-096 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - DOTATIONS FINANCIÈRES 2022 ALLOUÉES AUX MAIRIES DE SECTEUR (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Madame le Maire, chers collègues, je présente le rapport dans lequel nous délibérons sur ce que sera notre budget, en tout cas la partie recettes de notre budget pour l'année 2022.

Je rappelle, à toutes fins, que le budget d'une Mairie d'arrondissements est principalement deux choses : un premier volume, qui est le plus important, qui concerne le fonctionnement ; un deuxième volume moins important qui concerne l'investissement. Et dans la partie Fonctionnement, il y a encore deux parties : une principale qui s'appelle la dotation de gestion locale, qui vise à nous permettre d'entretenir les bâtiments, les services publics dont nous avons la gestion, et une partie plus limitée, qui s'appelle la dotation d'animation locale, qui vise à nous permettre de promouvoir des animations.

Pour l'exercice à venir, le budget de la dotation de gestion locale, c'est-à-dire celle qui doit nous permettre d'entretenir les bâtiments et services qui nous sont délégués, s'élève à 2 722 000 euros. La dotation d'animation locale s'élève à 56 023 euros. Ce qui fait un total, pour le fonctionnement, de 2 778 023 euros.

Quant au budget d'investissement, il s'élève à 309 198 euros. Pour mémoire, cette somme est déterminée par la loi. Le montant est de 2 euros par habitant. Elle est bien évidemment insuffisante. « Investissement » est un terme qui est inexact parce qu'il ne s'agit pas réellement d'investissements, même si c'est le terme de la loi. Ce sont en réalité des sommes qui ont vocation à assurer des dépenses de renouvellement de matériels sur les bâtiments, principalement les gymnases, les centres d'animation dont nous avons la gestion directe.

Si l'on veut comparer ces sommes par rapport à celles de l'exercice précédent, il y a une légère baisse : une baisse de 8 916 euros pour le budget de fonctionnement, et une baisse de 2 702 euros pour le budget d'investissement.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, sans alourdir, nous savons que, depuis quelques mois, le Président de la République s'intéresse à Marseille. Il le dit, je pars du postulat qu'il faut le croire.

Ici, nous avons quelques personnalités qui ont exercé le mandat de maire de secteur. Nous savons, avec ce que nous dit notre ami Maître KOUBI-FLOTTE, que l'enveloppe qui est dédiée au territoire est, somme toute, dérisoire par rapport aux enjeux. J'entends dire que le Président reviendrait le 15 octobre, que nous verrions des modifications dans la loi, que cela relève de la Métropole ou d'autres collectivités où nous pourrions faire des transferts. Eh bien ! Profitons ! Et je dois dire que le Conseil municipal va être aussi un lieu d'interpellation. Profitons pour rendre, comme dans d'autres villes où la loi s'exerce, une latitude aux mairies de secteur. 2

euros, quel que soit celui qui gère, c'est intenable. Nous sommes toute la journée, les uns et les autres, en train de tendre la main à l'un ou à l'autre pour faire réaliser tel ou tel équipement. Et quand on fait réaliser un équipement, c'est au détriment d'un autre.

Vous le savez, les maires de secteur qui furent aux affaires le savent comme moi, il a fallu chaque fois faire des arbitrages ou encore et toujours tendre la main. C'est quand même le moment d'aller jusqu'au bout de la décentralisation, ou alors il ne fallait pas la faire.

J'ai observé avec beaucoup d'attention ce qu'est la Métropole aujourd'hui. J'entends les critiques à l'égard de Martine VASSAL. Mais, enfin ! La Métropole, c'est un EPCI, ce n'est même pas une institution aboutie. Elle n'a même pas le cadre juridique pour lui permettre de faire un certain nombre de choses. C'est d'une complexité sans nom pour ceux qui y siègent.

Très honnêtement, profitons de la venue du Président, ayons un peu de foi, croyons, pas en l'homme, mais en ce qu'il représente, à savoir le Président de la République, pour dire que Marseille mérite, dans ses territoires, dans ses mairies de secteur, un budget dédié, des responsabilités dédiées, des affectations dédiées. Vous ne pouvez pas boucher un trou, faire un aménagement, vider une poubelle - je ne devrais pas en parler, ce n'est pas le lieu -, on ne peut rien faire quasiment avec le budget dédié, sauf essayer de faire quelques miracles et c'est souvent toujours au détriment des uns ou des autres en le lissant sur des exercices. Vous commencez un mandat, vous le finissez, et neuf fois sur dix, on a peu réalisé au regard de l'enveloppe dédiée au secteur.

Je le dis, c'est le moment de faire en sorte que, peut-être dans la dernière année, au moment où peut-être il y a des ambitions des uns et des autres, nous allions sur l'aboutissement de la décentralisation. Je suis vieux, je le reconnais, je sais même que, de temps en temps, certains l'écrivent, et je les remercie parce que cela me rappelle que je suis encore amoureux, donc tout va bien. J'ai connu la décentralisation de 1982, nous sommes en 2021, et elle n'est toujours pas aboutie, nous nous retrouvons toujours dans des configurations de cette nature.

Regardez la salle dans laquelle nous nous trouvons : chaque fois que vous mettez un euro ici, ce sera au détriment d'ailleurs. Regardez le gymnase. Il y a plein d'endroits où il faudrait intervenir, et quand on intervient sur un, c'est au détriment des autres. Les équipements sont dans un état objectivement qui n'est pas de la responsabilité de la Mairie de secteur. Elle vide l'océan avec une cuillère.

Profitons peut-être de ce Conseil municipal, de la venue du Président, et peut-être de cette proximité où j'entends bien que les présidentielles aiguissent les appétits, pour peut-être avoir, sur Marseille, notre dû, à savoir, comme Lyon, comme Paris, quelque chose où l'on a une autonomie financière qui permet des réalisations de proximité.

C'est le voeu que je fais au travers de cette misérable enveloppe dédiée à un secteur qui a tant de besoins et sur lequel 2 euros par habitant, si on ne prenait pas la peine d'en rire, on devrait en pleurer. Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI. Vous avez bien raison et, encore une fois, cela faisait partie du programme du Printemps Marseillais de

pouvoir amener plus de compétences de proximité aux mairies de secteur. J'espère que nous pourrions lancer ces premières réflexions.

Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37542-DGSE – 21-096 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37541-DGSE – 21-097 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - RÉVISION 2022 DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LA GESTION EST TRANSFÉRÉE AUX MAIRIES DE SECTEUR (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport est dans la continuité du précédent. On va délibérer sur le transfert d'équipements de la Mairie de secteur à la Mairie centrale, et réciproquement.

Il s'agit de l'inventaire 2022 qui arbitre le transfert de différents équipements. Ces différents équipements, on va les lister.

Il y a d'abord un retrait du Centre d'animation Val Plan. Ce Centre d'animation quitterait la compétence de la Mairie de secteur pour rejoindre la compétence de la Mairie centrale. Ce retrait paraît justifié car jusqu'à l'année dernière, cet équipement était occupé en cogestion. La Mairie de secteur occupait uniquement une conciergerie au premier étage et une partie du rez-de-chaussée, tout le reste était dévolu à la Mairie centrale.

Également les plateaux sportifs sont proposés à la recentralisation. Ils figurent aujourd'hui dans notre inventaire, mais dans les faits, nous n'en assurons pas l'exploitation ni la gestion. Celle-ci est assurée par la Direction des Sports de la Mairie centrale. C'est assez cohérent que ces équipements, qui font partie d'un complexe omnisports évolutif couvert, relève de la compétence de la Mairie centrale et plus de la Mairie de secteur.

De la même manière, pour le gymnase Saint-Gabriel, celui-ci est fermé depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité. La Mairie de secteur ne dispose pas des moyens financiers pour sa réhabilitation. Il ne pourra l'être qu'après avoir été recentralisé au profit de la Mairie centrale.

Il en est de même pour le stade Mallet. Celui-ci est frappé d'alignement, il est devenu inexploitable du fait de sa fermeture. C'est devenu un dépotoir qui a généré des frais considérables pour la Mairie de secteur. Nous nous réjouissons qu'il puisse être recentralisé.

Quant au stade de La Batarelle, il est en gestion Mairie centrale. Seul l'entretien incombait à la Mairie de secteur. Afin d'assurer une cohérence entre l'exploitation et la gestion, il est logique qu'il soit recentralisé.

Quant aux plateaux sportifs scolaires Jean Jaurès et Mitre, ce ne sont pas véritablement des plateaux sportifs, mais des cours d'école qui sont exploitées comme tels, et qui très logiquement doivent relever de la compétence des écoles, c'est-à-dire de la Mairie centrale.

A contrario, il y a quatre autres équipements qui sont aujourd'hui de la compétence de la Mairie centrale et pour lesquels il est pertinent qu'ils relèvent de la compétence de la Mairie d'arrondissements :

- Le jeu de boules Bégude Sud avec le local attenant. Nous demandons son transfert en raison de son caractère de proximité de cet équipement.

- Il en est de même pour le Tennis de La Maurelle. Cet équipement est d'ailleurs physiquement intégré au sein du plateau sportif de La Maurelle, qui est annexé au Centre d'animation du quartier, dont nous assurons déjà la gestion. Il est cohérent que le tennis annexe relève également de la compétence de la Mairie de secteur.

- Il en est de même pour l'aire sportive et les courts de tennis Le Mail Pythéas, qui doivent être ajoutés à notre inventaire.

- Quant au Boulodrome des Olives, lors de notre dernière séance du 2 juillet dernier, pour répondre aux attentes des habitants, cet équipement avait déjà fait l'objet d'une demande de transfert anticipée à notre inventaire, et cette délibération vise à acter ce choix.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre le rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Pourquoi ne pas avoir choisi le Boulodrome des Olives pour votre appel à projets ? C'est un nouvel équipement que vous récupérez. Je ne suis pas certaine qu'une convention soit déjà signée avec une association, il est en plein coeur d'un village qui ne demande qu'à revivre. Château-Gombert vit déjà bien. Pourquoi ne pas avoir pris celui-là pour votre appel à projets ?

Vous parliez, tout à l'heure, d'un appel à projets qui serait nouveau, mais cet été, dans un article de presse, vous sembliez déjà avoir la certitude que ce seraient les Gombertois, en partie, qui seraient sur le Boulodrome de Château-Gombert. Donc, votre réponse de tout à l'heure ne nous convient qu'à moitié. Pourquoi ne pas faire votre appel à projets sur celui des Olives et pas de Château-Gombert ?

Madame BAREILLE.- On attend déjà la fin des travaux qui ne sont pas terminés.

Monsieur SOLER.- Et aussi la structure des Olives n'a aucun rapport avec la structure de Château-Gombert.

Madame D'ANGIO.- Ce n'est pas du tout, effectivement, le même boulodrome, il n'y a pas de court couvert, il est beaucoup plus petit. Mais, pour lancer un nouveau projet, pourquoi priver une association déjà existante, qui a des dizaines et des dizaines d'années d'histoire, qui rappelle beaucoup de souvenirs aux Gombertois ? Si vous étiez présent, le jour de la manifestation, vous auriez pu entendre un habitant qui expliquait que c'était son grand-père, avant son père, qui tenait cette association. Il y a vraiment une âme dans ce village, comme dans tous les villages, et une âme sur ce boulodrome.

Vous avez là un nouvel équipement qui vous est donné en gestion, pourquoi ne pas lancer de nouveaux projets sur des nouveaux équipements et laisser les équipements qui fonctionnent tranquilles ?

Monsieur BOSQ.- J'ai une question à poser concernant le jeu de boules de La Bégude. Vous avez dit que c'est un équipement qui est géré par la Mairie centrale. Qu'est-ce qui vaut ce changement ? C'est une information que je n'ai pas.

Monsieur SOLER.- Il est décentralisé. C'est nous qui allons nous en occuper. C'est le voeu de la Mairie centrale.

Madame BAREILLE.- Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37541-DGSE – 21-097 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Abstention du groupe Printemps Marseillais et du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37506-DSFP – 21-098 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - 14ÈME ARRONDISSEMENT - ENTRETIEN DU CHEMINEMENT PIÉTONNIER DE LA CITÉ SAINT BARTHÉLÉMY - SUBVENTION À LA SA D'HLM ICF SUD EST MÉDITERRANÉE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 (RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL TRANSMIS DANS UN DÉLAI DE CONSULTATION FIXÉ À 15 Jours).

Monsieur KOUBI-FLOTTE.- Ce rapport porte sur le vote d'une subvention de 3 049 euros au profit de la société d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée. L'objet de la subvention est assez simple : cette société d'HLM est propriétaire d'un chemin piétonnier, le chemin qui relie l'avenue Claude Monet et le chemin de Gibbes. Ce chemin traverse la cité qui appartient à la société d'HLM, et ce chemin, qui est un chemin privé, est utilisé quotidiennement par beaucoup de personnes autres que les habitants de l'immeuble.

Cela engendre des coûts, et il n'est pas juste que les coûts d'entretien de ce chemin soient à la charge exclusive de la société d'HLM, alors qu'il est utilisé par tout le monde. Cette subvention vise à compenser le surcoût d'entretien qui est aujourd'hui à la charge de la société d'HLM, du fait de cet usage du chemin.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 21-37506-DSFP – 21-098 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37450-DPETE – 21-099 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN LIBERALITE AUX ASSOCIATIONS COLINEO, LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, LA RESERVE DES ARTS, 1 PIECE OF RUBBISH, ASSOCIATION POUR LA CITE DES ARTS DE LA RUE, DELTA FRANCE ASSOCIATIONS, RECYCLODROME - APPROBATION DE CONVENTIONS (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame BOUKRINE.- Madame le Maire, chers collègues, le rapport que je vais vous présenter a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations proposant des projets d'intérêt général local, entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de développement durable et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité, et concernant l'année 2021, pour un montant global de 27 500 euros.

Notre secteur est concerné par l'association Colinéo, dans le 13^{ème}, qui se situe au 1 avenue des Grives, pour un montant de 1 500 euros, pour l'ensemble de ses actions relatives à la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur ROSSI.- Sur l'opportunité des rapports ou sur le vote, il est évident que nous voterons pour, mais quand même. Ici, il y a certes des collègues qui sont arrivés il y a peu de temps, mais il y a des gens qui sont ici depuis longtemps.

La structure qui est au bas de La Batarelle a permis de ne pas densifier La Batarelle. Et Madame BERCET, avec tous ses bénévoles, depuis des années, tant sur le plan éducatif que sur le plan de protection de l'environnement, nous a fait permettre de garder tout cet espace, qui fait qu'aujourd'hui, de tout Marseille, de tout le secteur aussi, des enfants viennent participer à un jardin partagé, les ruches, la biodiversité sur ce territoire.

Franchement ! Je le dis à mes collègues : il faut dire à la Ville, mais partout, je le ferai au Département et à La Métropole, pour garder des environs de cette nature-là, on ne peut pas se contenter d'une enveloppe de cette nature. Soit on souhaite conserver un territoire où la biodiversité a du sens ; elle a du sens parce qu'elle a une action culturelle, elle a du sens parce qu'elle touche aussi les enfants, parce qu'elle touche aussi l'aspect social. Bref ! Tous ceux qui vivent sur ce territoire sont attachés à ce bas de La Batarelle qui est, pour l'instant, très protégé en matière urbaine. Il faut le faire vivre. Madame BERCET est une dame âgée, elle est fatiguée, elle a des bénévoles autour d'elle. Il faut permettre aux gens de dire pérennément : on est à vos côtés. Et des enveloppes de cette nature ne permettront pas de maintenir une activité.

Il y a des bancaous, il y a tout un tas d'aménagements, tout un tas de choses qu'il faut renouveler. Il y a la pluviométrie, les problèmes des bassins de rétention. 1 500 euros : franchement, cela relève du dérisoire. Juste avant ce rapport,

on fait voter 3 000 et quelques euros pour un cheminement de la société ICF sur la cité SNCF. Là, on est dans le fin du fin. On ne sait même plus ce que l'on affecte, en termes d'enveloppe.

Je le dis à mes collègues : poussez de votre côté à la Ville, nous pousserons au Département et à la Métropole pour que ces gens-là, qui vont passer le relais, fassent encore que cet environnement au bas de La Batarelle reste quelque chose qui permettra à nos enfants, à leurs enfants, de faire en sorte que le bétonnement de ce territoire trouve ce petit havre de paix et ce joli environnement pour faire de la culture et de l'éducation.

Je vous dis cela parce qu'il y a quelques semaines, j'ai interpellé à Pichauris. Monsieur RAVIER va me dire que ce n'est pas Marseille, et il a raison. C'est Allauch et Plan-de-Cuques. Mais Pichauris, ce sont les collines de Pagnol, c'est le lieu qui a été racheté, il y a quelques années, par le Département, et sur lequel nous avons mis une clause - je le sais, c'est moi qui ai présenté le rapport - d'un siècle d'inconstructibilité nouvelle et de restauration qu'avec des restanques locales. Quand on ouvre le journal, on s'aperçoit que des gens vont marcher à Pichauris, vont écouter des pièces de théâtre. Et quand ce foutu Covid sera derrière nous, on retrouvera une vie sociale. Et La Batarelle, c'est comme Pichauris, c'est un patrimoine commun à toutes celles et tous ceux qui sont là. Pas à nous, à nos enfants et à leurs enfants derrière.

Pour Colinéo, cette somme-là est dérisoire, et je demande aux collègues à la Ville, comme au Département et à la Métropole, d'avoir une attention très soutenue – et je sais qu'ils vont le faire - pour que ce territoire ne soit pas un jour dans les mains d'aigrefins qui se diraient bien que s'ils pouvaient bétonner là, ils le feraient très volontiers. Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI. Nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 21-37450-DPETE – 21-099 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37436-DPETE – 21-100 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SERVICE ESPACES NATURELS ET RISQUES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET L'ASSOCIATION GESTION ECOLOGIQUE RENATURATION DES MILIEUX, DITE GERM', POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES FRICHES URBAINES (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame BOUKRINE.- Pour ce ce rapport, il s'agit de se prononcer sur une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'association Gestion écologique Renaturation des milieux, que l'homme appelle GERM', en vue d'une gestion écologique des friches urbaines.

Cette convention fixera, d'une part, les modalités de collaboration sur la thématique de la biodiversité dans les friches urbaines municipales situées en milieu urbain et périurbain de Marseille, et d'autre part, les conditions de travail et d'échange de données entre la Ville et l'association GERM'.

Par ailleurs, dans le cadre de ce partenariat, il nous est également demandé de valider la mise à disposition à titre précaire et révocable de plusieurs terrains, d'une surface totale de 14,8 hectares, situés en milieu urbain et périurbain de Marseille, dans les 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements, afin de permettre à l'association GERM' de réaliser son projet contribuant à la reconstitution d'une trame écologique. La mise à disposition de ces terrains, d'une durée de 4 ans, constituant un avantage en nature de 14 800 euros par an, est consentie à titre gratuit, dans la mesure où l'association GERM', au travers de ce même partenariat, concourt par son action et ses missions à la satisfaction d'un intérêt général local.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 21-37436-DPETE– 21-100 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 21-37551-DSSI – 21-101 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS DÉVELOPPANT DES PROJETS DE SANTÉ PUBLIQUE - LIBÉRALITÉS - BUDGET PRIMITIF 2021 - 3ÈME RÉPARTITION (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame FURFARO.- Madame le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations intervenant dans le champ de la santé publique, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2021, pour un montant global de 139 250 euros.

Notre secteur est concerné par :

- L'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGA-MFA), dans le 14^{ème} arrondissement : 1 000 euros.
- L'association Massabielle, dans le 13^{ème} arrondissement : 2 000 euros.
- L'association Prévention Pollution atmosphérique, dans le 13^{ème} arrondissement : 8 000 euros.
- Itinérance Pole 164, dans le 14^{ème} arrondissement : 2 000 euros.
- Les Petits Débrouillards PACA, dans le 13^{ème} arrondissement : 5 000 euros, avec une action « A vos marques, manger, bouger, santé », et l'action Sexpo 2021 : 5 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 21-37551-DSSI – 21-101 7S EST ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

RAPPORT N° 21-37550-DSSI – 21-102 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS DÉVELOPPANT DES PROJETS DE SANTÉ PUBLIQUE - HORS LIBÉRALITÉS - BUDGET PRIMITIF 2021 - 3ÈME RÉPARTITION (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame FURFARO.- Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations aux organismes culturels, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2021, pour un montant total de 1 669 500 euros.

Notre secteur est concerné par :

- Le Centre social Saint-Gabriel-Canet-Bon Secours, dans le 14^{ème} arrondissement, Action Dynamique Santé 2021 : 2 000 euros.

- Le Centre social Saint-Juste-La Solitude, dans le 14^{ème} arrondissement, pour une action Santé mentale 2021 : 3 000 euros.

- L'association EPISEC, 13^{ème} arrondissement, Action Nutrition et Sport : 4 000 euros.

- Réseau 13, dans le 13^{ème} arrondissement, Action Question de Réseau 2021 : 2 000 euros.

- L'action Jeunes animateurs encadrants : 2 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 21-37550-DSSI – 21-102 7S EST ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

(Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

VOEU N° 21-103 7S

Madame BAREILLE.- Comme dit en introduction de cette séance, je vous propose maintenant de participer au vote pour le vœu sur l'opposition au transfert du camp de Cazemajou dans le 7^{ème} secteur de Marseille.

Juste avant, je souhaitais remercier toute l'opération de nettoyage qui a été menée, ce matin, par Jean-Yves SAYAG. Merci beaucoup, Jean-Yves, et merci pour tout ce que tu fais sur notre secteur.

Est-ce que vous êtes d'accord pour procéder au vote pour ce vœu ? On vous l'a distribué, et vous l'avez devant vous.

Monsieur BOSQ.- Madame le Maire, je trouve que c'est un petit peu court « opposition au transfert du camp de Cazemajou, dans le 7^{ème} secteur de Marseille ». J'attends quelque chose d'un peu plus complet. Cela fait un peu référence à ce que je disais tout à l'heure : il faut que l'on prenne tous nos responsabilités. Là, personne ne veut les Roms devant chez eux, mais je pense qu'on doit avoir une autre attitude en tant que responsables politiques et élus de la République, et étoffer un peu ce texte. En l'état, on ne peut pas décentement se positionner.

Nous sommes contre que le camp soit transféré à Font Vert. C'est clair et net. Mais, une fois que l'on a dit cela : quelle solution est proposée ?

Madame BAREILLE.- N'hésitez pas à travailler avec nous et à proposer des solutions en tant que Conseiller municipal de la majorité.

Monsieur BOSQ.- Oui, mais est-ce que l'on pourrait ajouter : « Nous demandons à ce que tous les acteurs institutionnels se réunissent afin de trouver des solutions les plus humaines possibles pour cette population » ? Là, ce serait responsable. Cela voudrait dire que l'on est contre, mais il faut absolument que les responsables politiques se réunissent pour trouver des solutions. En l'état actuel, je ne peux pas m'exprimer.

Madame BAREILLE.- C'est l'objet du vœu, et cela permettra de débattre en Conseil municipal.

Monsieur RAVIER.- Simplement un dernier mot rapide : en amour, les déclarations ne suffisent pas, il faut des preuves d'amour. Et là, vous n'apportez aucune preuve quant à votre volonté de régler le problème sur le fond parce que, encore une fois, « pas à Font Vert, mais ailleurs, oui », finalement. Et moi, je ne souhaite pas que les Marseillais, quels qu'ils soient, qu'ils soient dans les quartiers Sud, Nord, Est, Ouest, subissent la présence de ces campements qui sont un véritable fléau pour tout le monde. Et que l'on ne nous accuse pas d'être inhumains parce que nous savons tous que l'Europe nous oblige, parce que nous avons entériné cette volonté, de proposer à ces populations des solutions de relogement avant expulsion. Et dans 99% des cas, ils les refusent.

Vous allez me dire que le problème est insoluble. Il est vrai qu'il doit se régler en amont, de façon définitive, par des lois qui doivent être changées, mais les problèmes peuvent se régler aussi en aval. J'observe qu'il n'y a aucune volonté des pouvoirs publics d'aller contrôler les identités, d'aller contrôler à qui appartiennent ces enfants qui passent de main en main, parce qu'il y a des trafics d'enfants, et aussi de la prostitution. Nous avons été interpellés, Madame D'ANGIO et moi-même, hier, par une habitante du boulevard Lagarde, dans le 13^{ème} arrondissement, parce qu'il s'y passe désormais des trafics, on s'adonne à la prostitution en plein jour, avec des jeunes filles qui ne sont même pas majeures - je ne cautionnerais pas non plus si elles étaient majeures -, issues de la communauté Rom. Cela se passe dans les voitures, et tout le monde s'en fout.

De la même manière, ces enfants qui s'adonnent à la mendicité, encadrés, surveillés par des réseaux, là aussi, parce qu'il y a des réseaux qui viennent, en fin de journée, collecter ce qui a été obtenu par ces enfants, et qui slaloment entre les voitures. Il y a un Bon Dieu pour ces enfants, et tant mieux parce qu'il n'y a jamais eu d'accident ; on se demande comment.

Les pouvoirs publics, ceux qui me font la leçon sur « Monsieur RAVIER, vous n'avez pas de cœur, c'est inhumain, etc. », qui est le plus inhumain finalement, dans cette situation qui laisse des enfants être exploités, qui laisse des mineurs s'adonner à la prostitution, qui laissent des majeurs s'adonner à beaucoup de trafics ?

Il y a simplement là une déclaration d'intention, sans régler le problème sur le fond. Nous ne participerons pas au vote.

Madame BAREILLE.- C'est noté. Et nous comptons sur vous, en tant que parlementaire, pour travailler sur ces sujets.

Monsieur ROSSI.- Madame le Maire, d'abord ce sur quoi on nous demande de nous prononcer, c'est un vœu, ce n'est pas un mémoire, ce n'est pas la Pléiade, c'est un vœu qui exprime une volonté partagée de ne pas, sur ce territoire-là, accueillir ce qui se vit à Cazemajou.

L'opposition au transfert n'est pas ne pas régler la problématique des gens qui sont à Cazemajou, et qui sont déjà suivis par Médecins du Monde, par ATD Quart Monde, par un certain nombre d'institutions. Et donc, Monsieur RAVIER, sur ce point, a raison, ils sont parfois structurés par des réseaux qui profitent de cette misère, d'ailleurs comme cela a été le cas aux Flamants. Il y a des pauvres gens qui ont subi, et des réseaux qui ont organisé cette souffrance. Ces gens n'arrivent pas par hasard, ils sont bien organisés, bien structurés, et nous n'avons plus capacité à Marseille - c'est pour cela que la venue du Président me paraît salutaire - de vider les logements sans que quasiment immédiatement, si nous ne contrôlons pas, ils soient organisés pour être squattés. Vous imaginez, dans les projets ANRU, comme c'est complexe, dans l'absolu.

Je crois que le Conseil municipal, après le vœu qui est le nôtre, va se saisir de cela, et que chacun - pas que la Ville, le Département, la Métropole – doit, comme le colibri, apporter une réponse et sa contribution pour que l'on ne puisse plus avoir des situations de cette nature-là ou des réseaux organisés qui prostituent les enfants.

Mais, je rappelle au Sénateur RAVIER, qui a une très bonne mémoire, mais qui est sélective - et d'ailleurs c'est sa qualité, il fait le tri, dès que c'est bon, il fait semblant d'oublier - qu'il y a déjà eu des réussites dans le domaine de l'insertion des familles Roms. Cela s'est fait à Gardanne, et à l'échelle d'un micro-territoire, c'est-à-dire 8, 10, 15 familles, pas plus parce que dès que l'on a des concentrations, on revoit revenir l'organisation pour la mendicité, la prostitution, et pire parfois.

Il faut que nous répondions à des placements, parce que ces gens sont là, ils font partie de la Communauté européenne, ils ne partiront pas. La réalité est qu'il va bien falloir intégrer des gens. Je rappelle qu'à Gardanne, pour la petite histoire, sur huit jeunes enfants, qui sont arrivés sur ce territoire avec leurs parents, six ont passé le baccalauréat et certains poursuivent des études supérieures, et certains même bien plus que nous-mêmes.

Monsieur RAVIER.- Heureusement qu'ils sont là pour nous sauver ! Ce n'est pas les huit arbres qui doivent cacher la forêt, Monsieur ROSSI.

Monsieur ROSSI.- C'est comme les couillons, ce n'est pas parce qu'ils font du bruit ou qu'ils crient qu'ils ont raison. Je répète : la Ville, la Région, la Métropole, tout le monde doit se saisir de ce vœu pour dire : comment on fait pour que Cazemajou, qui est une honte, puisse trouver une réponse sociale et humaine dans des territoires où ils ne seront pas générateurs de problématiques.

Voilà ce que ce vœu appelle, et voilà ce que sera sûrement la discussion au Conseil municipal de Marseille. Merci.

(Applaudissements)

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur ROSSI. Nous passons au vote.

LE VŒU N° 21-103 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le groupe Printemps Marseillais et le groupe Retrouvons Marseille ne participent pas au vote)

Nous allons clôturer cette séance. Permettez-moi de remercier tout le travail fait par les agents de la Mairie de secteur, et on sait combien c'est un gros travail. Un immense merci pour la préparation de ce conseil.

(Applaudissements)

Et merci également aux élus de la majorité qui ont préparé ces rapports.

Merci à vous tous et bonne soirée !

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 30 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur)